A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (474), intitulé: "Loi concernant le transport extra-provincial par véhicule à moteur", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill (475), intitulé: "Loi abrogeant la Loi sur l'aptitude physique nationale", il est— Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération de l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill (N-15), intitulé: "Loi constituant en corporation la Ligue Slovaque Canadienne".

Ledit amendement est agréé.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement qu'elle a apporté à ce bill, sans autre modification.

Le Sénat s'ajourne.